

Janvier 90

021 0010 0010 1
DULER Simone
000 PETIT FRANC
AZUR
40140 AZUR

14

LOUS MITIEYS D'AZUR

BULLETIN D'INFORMATION



AVEC LE SOUTIEN DU

CA CRÉDIT AGRICOLE

AGENCE DE SOUSTONS



LE MOT DU MAIRE

L'année 89 qui se termine a vu le renouvellement partiel de notre Conseil Municipal ; une équipe rajeunie s'est installée à la Mairie.

La saison estivale venant tout de suite après les élections, n'a pas permis de mettre en route le programme qui vous a été proposé ; notamment la salle polyvalente.

Cette salle est aujourd'hui indispensable et c'est notre priorité en ce début d'année. Toutefois, nous ne pouvons pas entreprendre sa réalisation sans avoir obtenu le maximum de subventions.

Le problème du logement reste entier à Azur, nous devons absolument faire évoluer ce projet de logements sociaux dès cette année.

L'alimentation en eau potable fera également partie des priorités pour 1990.

Devant le succès croissant du camping, nous devons sans cesse améliorer les prestations pour maintenir ou augmenter la fréquentation de celui-ci.

Un local pour l'alimentation sera construit en 1990. Le lac, principale cause de ce succès, ne doit pas être négligé ; désenvasement, désensablage, amélioration de la qualité de l'eau ; tels sont les travaux à entreprendre pour que notre principal pôle attractif remplisse sa mission. Non seulement pour les touristes mais pour tous nos administrés qu'ils soient pêcheurs, chasseurs, véliplanchistes ou tout simplement promeneurs.

L'an dernier, notre village a eu le 3ème prix au concours départemental des villages fleuris. Nous devons faire mieux, et pour cela, j'invite toute la population à participer au fleurissement de la commune.

AZUR village fleuri, mais AZUR doit être propre ; la collecte en conteneurs des ordures ménagères sera généralisée en 90 ; fini les cartons débordant d'ordures et les sacs disgracieux, parfois éventrés sur le bord des routes.

Comme par le passé, nous n'entendons pas tout révolutionner mais seulement améliorer la vie de tous les jours et la rendre plus agréable.

Bonne Année

M. LACAZE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* Budget supplémentaire 1989

Commune

Section de fonctionnement : équilibrée à 366 434,08 F

Section d'investissement : équilibrée à 295 693,69 F

Camping

Section de fonctionnement : équilibrée à 77 400 F

Section d'investissement : équilibrée à 23 850 F

* Vente de pins

1 lot de 3829 poteaux (Cap de la Lanne 1ère et 2ème coupe)
a été vendu 23 060 F

1 lot de 740 pins (Cap de la Lanne, coupe rase) a été vendu 336 340 F

* Entretien court de Tennis du stade

1ère intervention : décrassage et traitement anti-mousse, enduit de surfacage sur 3 sections. Ponçage des dérasements, reconstruction d'une section pour : 22296,80 F.

2ème intervention : couche de résine d'accroche, recoloration pour 19 740,97 F.

* Travaux de bâtiments

Aménagement local PTT

Modification éclairage de l'Eglise

Locaux pour les associations

L'aménagement des anciens bâtiments permettra de ranger divers matériels, tables et bancs, glacière, vaisselle, etc... et de réaliser une cuisine.

* Commission d'information et de relation avec les Associations

Les Associations souhaitent que la salle polyvalente soit inscrite au budget 1990, et que dans un premier temps soit améliorée la salle des fêtes (peinture, décoration).

La commission propose une réunion avec les jeunes de la commune afin de rechercher une solution aux problèmes de bruits nocturnes et de saletés occasionnés l'été dernier.

* Stage TUC Mademoiselle BERNOS Nathalie a été embauchée comme stagiaire TUC.

* Embauche d'un employé temporaire pour aider les employeurs communaux pendant les congés et jusqu'au 31 décembre 1989.

Cet employé sera rémunéré sur la base du SMIC.

* Divers

- Heures d'ouverture PTT. Sur la demande du receveur des PTT, Monsieur CAYUELA Raymond, le Conseil Municipal donne son accord pour les horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.
- Affûts au lac : Le Conseil renouvelle les contrats de baux avec les chasseurs concernés.
- Elagage des arbres de la place de l'Eglise, abords des tennis et stade à l'aide d'une nacelle.
- Le Conseil Municipal autorise le club des retraités à utiliser le mini-golf une fois par semaine.

* Quelques tarifs

Prêt de la remorque aux particuliers :

Gratuit la première fois, puis ensuite 100 F par prêt.

* Tarif gîte 1990

Pour 4 personnes et par semaine :	juin et septembre	680 F
	Juillet et Août	1000 F
	Hors saison	600 F

* Tarifs camping 1990 Réactualisation des tarifs 1989 plus deux nouveautés : Tarif hors saison jusqu'au 1er juillet et à partir du 1er septembre = 20 % de réduction et mise en place d'un tarif "chien" ; en effet, devant le nombre croissant de propriétaire de chiens et les saletés occasionnées par ceux-ci, il a été décidé d'appliquer un tarif de 5,00 F par animal.

Taxe de séjour

Les nouveaux loueurs en meublés sont priés de faire une déclaration à la Mairie. Rappelons qu'en 1989, la taxe de séjour était de 1,10 F par personne de plus de 10 ans et par jour. La période de perception était du 1er juillet au 31 Août.

La taxe de séjour permet de demander aux touristes une participation au financement des équipements que ne justifiaient pas les seuls besoins de la population permanente.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Loto des Ecoles

Affluence record pour le loto du 9 décembre dernier. La Salle des Fêtes était comble, les parties furent âprement disputées. Une fois de plus, les merveilles manquèrent.

Fête de Noël

C'est à Moliets que le Père Noël avait donné rendez-vous à tous les enfants du regroupement scolaire. Il assista au spectacle offert par les enfants puis distribua les jouets tant attendus.

Après un dernier "au revoir", il repartit tel un concurrent du "Paris-Dakar" dans son véhicule tout terrain.

A.C.C.A

La société de chasse a généreusement attribué 2 chevreuils au bureau d'aide sociale pour le repas de Noël.

Rappel

Fermeture de la chasse au lièvre le 25 Décembre 1989, et de la chasse au lapin le 7 janvier 1990.

ARCHERS D'AZUR

* Résultats

15 et 16 Juillet : Championnat de France de tir en campagne à LONGWY :
4 archers qualifiés

Cadette : LAHARY Sylvie : médaille d'Argent

Minimes Fille : LAHARY Béatrice : médaille d'Or

Benjamine : LAHARY Nathalie : médaille d'Or

Benjamin : LAHARY Eric : médaille d'Argent

9 et 10 Septembre : Championnat de France de FEDERAL à Moliets :
3 archères qualifiées

LAHARY Nathalie : médaille d'Or en benjamine
médaille d'Argent par équipe jeune
médaille de bronze par équipe de ligue

* Or_ganisations auxquelles la compagnie d'Archers à apporté son concours en 1989.

- 9 avril : championnat départemental de tir en campagne sur le terrain de Moliets
- 4 au 7 mai : FITA ROUND à moliets (avec le comité départemental des landes de tir à l'arc)
- 17 et 18 juin : aide à l'organisation des championnats de France HANDISPORT de tir à l'arc à SOUSTONS
- 29 juillet : rencontre amicale avec les Archers de Oeyreluy et de Boucau-Tarnos au Jardin d'Arc et le soir, grillades au camping municipal
- 14 août : animation et jeux au jardin d'Arc
- 9 et 10 septembre : aide à l'organisation du Championnat de France Fédéral à Moliets

Projets 1990

- 28 mars = Championnat des Landes UNSS (scolaire)
- 17 Avril = Compétition de tir en campagne comptant pour le grand prix d'Aquitaine (à "Couchitre")
- 5 au 8 mai : FITA ROUND à Moliets
- Juillet et Août : 2 journées "Animation" au jardin d'Arc
- 8 et 9 Septembre : Championnat de France tir Olympique à DAX.

ASSOCIATION PAROISSIALE

REFECTION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE

En collaboration avec la municipalité, l'installation électrique trop vétuste va être changée. A cette occasion l'esthétique sera transformée : les spots lumineux ne dépareront plus le centre des murs, mais discrets et efficaces seront dissimulés tout en haut de ceux-ci. Les prises électriques seront également changées et multipliées en fonction des besoins.

Mais vous n'êtes pas sans avoir remarqué cette espèce de lèpre qui s'étend et gagne sous le vitrail de gauche et nous amènera sans tarder à envisager une 2ème tranche de travaux de maçonnerie et de décapage des pierres au niveau du "Choeur".

* de petites réalisation de moindre importance effectuées =

- mise en place d'une serrure pour la fermeture la nuit de notre église, afin d'éviter comme cela se passe souvent ailleurs des dégradations diverses.
- installation d'une vasque pour la pose de cierges.

UN GRAND MERCI à tous, Municipalité et Paroissiens pour votre générosité, et pour l'intérêt que vous portez à votre église et à votre association paroissiale.

NOTEZ SUR VOS AGENDAS

Lundi 1er janvier 1990 : Loto du comité des fêtes

Samedi 5 janvier : Hall des sports de Soustons, les équipes Azuriennes engagées dans le tournoi de foot corpo défendront encore une fois leurs chances.

Samedi 27 janvier : Sortie demi journée du club des retraités

Samedi 10 février : 2ème Carnaval d'Azur organisé par le comité des fêtes

Dimanche 18 février : Kermesse de l'association Paroissiale

Samedi 24 février Sortie demi-journée du club des retraités

Samedi 17 mars : Sortie demi-journée du club des retraités

Mercredi 28 mars : Au jardin d'Arc, championnat des Landes scolaire de tir à l'arc

Dimanche 8 Avril : (sous réserve de date) grand prix d'Aquitaine de tir en campagne à Couchitre.

Mardi 1er mai : Traditionnel repas de la maïade

Quelques dates ne sont encore pas fixées notamment pour une journée au ski et la Kermesse scolaire courant juin.

A PROPOS DE LA DECHARGE MUNICIPALE

Comme toutes les communes d'une taille modeste, AZUR se trouve confronté à l'épineux problème de la décharge municipale.

Celle-ci est en effet nécessaire car même si notre système de collecte des ordures ménagères a été considérablement amélioré, tous les rebus de notre société de consommation ne peuvent malheureusement pas être traités de la même façon. La décharge municipale semble être alors le seul recours.

Hélas, force est de constater que cet endroit est abusivement utilisé, et s'y retrouvent pêle-mêle, ferrailles, ordures ménagères, électroménager, produits d'élagage et objets divers.

Nous devons donc nous discipliner, en commençant par réserver les ordures ménagères aux conteneurs répartis dans la commune.

Pour toutes les ferrailles, n'oublions pas que nous avons présente sur la commune une entreprise de récupération.

Ainsi ne devons nous retrouver dans l'enceinte de la décharge que des déchets "naturels" ne dégradant pas le site.

La borne d'Azur: 3^{ème} prix des Landes

Nous avons quitté notre école à 3 heures accompagnés par Mademoiselle Trébuchet et Monsieur Laroux, notre ancien maître. Dans le car, pendant le voyage, nous avons chanté car nous étions contents et fiers d'être invités à Mont de Marsan.

Sur le trajet, nous nous sommes arrêtés à Rivière puis à Saint Paul les Dax pour, prendre d'autres élèves ayant eux, aussi, gagné un prix. Au fil des kilomètres, dans les villages traversés, nous avons pu admirer beaucoup d'autres bornes mais pas tout à fait aussi belles que la nôtre....!

À 5 heures, nous voici enfin arrivés à Mont de Marsan. Mais que d'embouteillages!... Notre car était immobile, en plein centre ville.... Nous ne pouvons plus attendre car nous allons être en retard. Vite, nous sommes descendus et avons marché jusqu'à l'Hotel Planté. Nous sommes entrés dans une grande salle très bruyante où il y avait une foule composée d'enfants et d'adultes. Nous sommes montés au premier étage empruntant un escalier en bois ciré recouvert d'un épais tapis vert.

Dans cette seconde salle, nous avons admiré les photographies des bornes des autres communes landaises.

Puis nous sommes redescendus dans la première salle où là, nous attendait, Monsieur Emmanuelli ainsi que beaucoup d'autres personnalités: des maires, des inspecteurs....

Monsieur le Ministre a fait un discours

en donnant le palmarès final.
Ensuite nous attendait un magnifique et succulent
gôter ! Que de petits fours ! Que de boissons ! Il y
avait même du champagne pour les grandes
personnes seulement, bien sûr !

Texte collectif : CE₁ et CE₂
~ École publique d'Aszur ~



Dessin des CP

UN PEU D'HISTOIRE

Les Elections Municipales

En 1793, les habitants de la commune, âgés de plus de 21 ans désignés par le préfet (propriétaires et forains) se réunissaient dans l'église pour désigner le maire, l'adjoint qui dirigeraient le village.

En 1798 et 1800 ils sont 33 inscrits.

Les élus avaient le droit d'accepter ou de refuser leur mandat, qui était ratifié par un arrêté du Préfet des Landes. Le maire était créancier de la commune.

Aux élections de 1821 et 1826, les conseillers municipaux élus devaient déclarer : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume". Ils terminaient par le cri : "Vive le Roi". Le préfet était toujours saisi de leur élection.

La loi du 21 mai 1831 concerne la réunion des conseils municipaux.

Les élections de 1831 (26 votants) ne changent rien. Toutefois le conseil municipal comprend 10 élus au lieu de 9. (11 élus depuis 1945).

Par contre en 1834, l'assemblée communale est renouvelée par moitié, 5 membres étant tirés au sort. Les votants sont au nombre de 26 ; en 1837, 23 ; 21 en 1840 ; 17 en 1843 ; 24 en 1846.

C'est en 1848, que l'élection du maire et de l'adjoint change.

Le premier au tableau appelle les 3 plus anciens pour scrutateurs et le plus jeune pour secrétaire. L'élection du maire et de l'adjoint est effectuée avec majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative ensuite.

En 1852, suite à une circulaire du préfet, les conseillers municipaux élus prêteront serment en déclarant : "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur"

Depuis 1855 le conseil municipal désigne un secrétaire de séance.

En 1858, le maire fait voter Napoléon Bonaparte à l'élection présidentielle : on lui promet foire, église, routes.

Les élections de 1860 (66 votants), 1870 (70 votants) et 1871 (71 votants) ne changent rien.

L'année 1876, verra la première application de l'installation du conseil municipal, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Après installation des conseillers par le maire, la séance est ouverte par le plus âgé. (Loi du 12 août 1876).

Depuis 1884, l'élection du maire et des adjoints s'effectue comme actuellement.

C'est à partir de 1870 que tous les conseillers municipaux signent le registre des délibérations à Azur. Avant, bon nombre d'entre eux ne savaient pas écrire.

Depuis 1946, les hommes ne sont plus admis à voter dès l'âge de 21 ans. Les femmes obtiennent à partir de cette année-là, le droit civique.

La dernière liste électorale établie en 1936 comprenait à Azur, 142 noms hommes.

Depuis 1978, l'âge légal pour le droit de vote est abaissé à 18 ans.
En 1989, Azur compte 310 inscrits.

Azur, après avoir fait partie du canton de Castets est depuis 1810 rattaché au canton de Soustons (les cantons existent depuis 1789, les départements depuis 1790) et appartient au district (arrondissement) de Dax.

Depuis 1875, les conseillers municipaux désignent leurs représentants pour l'élection des sénateurs (Loi du 30 Novembre 1875). Pour Azur, Monsieur Nougaro J.Germain fut le premier délégué élu et Monsieur Nougaro Pierre, le premier délégué suppléant.

Auparavant la loi du 24 Février 1875 fixait l'organisation du Sénat et la loi du 2 Août 1875, l'élection des sénateurs.

ETAT-CIVIL

* NAISSANCES *

Bienvenue à

RIVET Charlotte Anaïs née le 1er Septembre 1989

FRIDMANN Fabien Maurice né le 19 Septembre 1989

Félicitation aux Heureux Parents

* DECES *

NOVION Margot	27 Juillet 1989
LAUSSU Catherine	2 Août 1989
LAUSSU François	11 Août 1989
GONZALES Gertrudis	9 Septembre 1989
SESCOUSSE Maria del Pilar	30 Septembre 1989
DARROUZET Raymond	25 Novembre 1989

TOUTES NOS SINCERES CONDOLEANCES

HOMMAGES

Encore merci à Jean Paul LASSUS, qui a laissé ses fonctions de directeur de l'école d'Azur en juin dernier, pour sa participation active à la vie azurienne durant ces années.

Bonne retraite de facteur à Michel LACAZE, qui a cessé son activité en juillet dernier, et qui se consacre à l'administration de la commune.

Bienvenue à M. CAYUELA, le nouveau receveur des PTT.

Enfin, nous avons une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, et tout spécialement pour André DARROUZET, qui a pendant de longues années rythmé notre vie au son de la cloche azurienne.

VERT AZUR

Ce pin là, Monsieur,
Nul boulanger le fit
Pétri on ne sait de quelles mains
Il n'a été, à part le sien
Dans nul pétrin.

Il est venu ainsi, un matin
Où chantait la bruyère
Aux bords des chemins
Et, de fil en aiguilles,
Il grandit.

Passé du jeune âge
Au gemmage
Indomptable, indompté
Mais pourtant résigné
Il n'avait pas de pot
On lui en a donné.

Et sans être ruisseau
Il s'est mis à couler
Confus d'être à la colle
Avec un étranger
Ne parlant pas français
Et qu'il ne comprenait.

Ce n'était pas fini
Car tels sont les ennuis.
Son élan vers le ciel
Fut ensuite coupé,
Il partit en papier
En un curieux récepissé
Dont il garda la souche
En brave pin ordonné
Du grand pays Landais.

RUBRIQUE PROJETS - IDEES

Cette rubrique est bien sûr ouverte à tous. Son but est de jeter des idées, des idées d'animation, de solidarité, des idées à garder et à concrétiser et d'autres à oublier.

- idées bibliothèque : tous ces livres qui dorment chez chacun d'entre nous, peut-être pourraient ils se regrouper, s'ordonner, se laisser gérer.

- 24 juin : Certainement le saviez-vous déjà, le 24 juin était une procession traditionnelle à la fontaine St Jean - Imaginons une animation en cette occasion.

- solidarité transport : pourquoi ne pas imaginer de rendre service à ceux qui en certaines occasions n'ont pas de moyen de locomotion.

Exemple : rendez-vous le lundi matin à 10 heures pour le marché de Soustons entre ceux qui ont encore 2 places disponibles dans leur voiture et ceux qui n'ont pas de véhicule ce jour-là.

- Exposition photo : combien de photos superbes d'Azur et de sa vie autrefois doivent vieillir dans chaque maison. Pourquoi ne pas les classer et organiser une exposition.

- Jumelage : pourquoi ne pas échanger des idées, des modes de vie avec une autre commune française ou étrangère ?

Si un thème de cette rubrique vous intéresse, n'hésitez pas à contacter les membres de la commission dont vous trouverez la composition à la fin du bulletin.

Bulletin municipal réalisé par E.SERVISSOLLE, JM DULER, M.LAUSSU et C.BEDAT, avec la participation des Associations et des enfants de l'Ecole.

Photo de couverture: R.FORT.

Merci au CREDIT AGRICOLE de Soustons.

